MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES

Observatoire de Paris
Direction Immobilière et Logistique
Service des moyens généraux
77, avenue Denfert-Rochereau
75014 PARIS
Tél: 01.40.51.21.82

MARCHE PUBLIC POUR LE REMPLACEMENT PARTIEL DU SYSTEME DE CONTROLE D'ACCES FICHET/GUNNEBO DES SITES DE L'OBSERVATOIRE DE PARIS

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Marché n° 2026960FOU1

SOMMAIRE

1 – DISPOSITIONS GENERALES 3
1.1 Contexte 3
1.2 Objet du marché 3
1.3 Lieux d'exécution et consigne d'accès 3

2 – MODALITES TECHNIQUES 4
2.1 Prestations attendues 4
2.2 Equipements concernés 4
2.2.1 – Site de Paris 4
2.2.2 – Site de Meudon 4
2.3 Exigences techniques 5
2.4 Contraintes d'exécution 5
2.5 Visite obligatoire 5
2.6 Formation 6
2.7 Documentation 6

3 – GARANTIE 6

4– DISPOSITIONS PARTICULIERES 6

5 – PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES (PSE) 7
5.1 PSE n°1 : Fourniture des équipements nécessaires à la personnalisation graphique des badges 7
5.2 PSE n°2 : Fourniture d'un stock initial de badge d'accès 7
5.3 PSE n°3 : Fourniture d'un poste d'administration supplémentaire 7
5.4 PSE n°4 : Sécurisation de la grande lunette bâtiment 9 8
5.5 PSE n°5 Création d'un contrôle d'accès pour le local MICADO 8
5.6 PSE n°6 Sécurisation locaux serveurs 9

1 – DISPOSITIONS GENERALES

1.1 Contexte

Le site est actuellement équipé d'un système de contrôle d'accès Gunnebo Fichet fonctionnant sous la version 2.3 SPB.
Cette version est désormais obsolète et ne bénéficie plus d'un support adapté.

Le marché consiste à installer la version la plus récente du logiciel Gunnebo SMI Server avec reprise des données et configurations existantes, tout en conservant les équipements encore compatibles et en bon état de fonctionnement.

Le titulaire devra garantir la parfaite compatibilité entre les nouveaux équipements installés et les matériels conservés.

1.2 Objet du marché

Le présent marché a pour objet la mise à jour du système de contrôle d'accès du site par le remplacement des équipements identifiés comme obsolètes, tout en conservant les matériels Gunnebo Fichet encore en état de fonctionnement et compatibles avec la future architecture.

Le marché comprend notamment :

- L'installation de la version la plus récente disponible supportée par l'éditeur du logiciel SMI Server de Gunnebo depuis la version 2.3 SPB
- Le remplacement des équipements matériels identifiés comme obsolètes
- L'intégration des nouveaux équipements avec les matériels conservés
- La mise en service de l'installation
- La formation des administrateurs
- La remise des documents techniques

L'objectif est d'assurer la pérennité du système, son évolutivité et sa maintenabilité tout en limitant le remplacement des équipements aux seuls matériels nécessaires.

1.3 Lieux d'exécution et consigne d'accès

Lieux d'exécution :

- Site de Paris : 61 avenue de l'Observatoire 75014 PARIS
 Accès véhicules et piétons : 77, avenue Denfert Rochereau 75014 PARIS

- Site de Meudon : 5 place Jules Janssen 92195 Meudon Cedex
 Accès piétons : 5 place Jules Janssen 92195 Meudon Cedex
 Accès véhicules : 11, avenue Marcellin Berthelot 92195 Meudon Cedex

Consignes d'accès :
Afin de faciliter l'accès aux sites de l'Observatoire de Paris, le titulaire devra fournir le nom, prénom et numéro d'immatriculation (si besoin) au moins 72h avant l'arrivée sur le site. Les personnels du titulaire devront se présenter au poste de garde à leurs arrivées sur site.

2 – MODALITES TECHNIQUES

2.1 Prestations attendues

Le titulaire devra assurer les prestations suivantes :

- Visite technique préalable du site
- Analyse de l'installation existante
- Vérification de la compatibilité des équipements conservés
- Fourniture des licences logicielles
- Installation de la dernière version du logiciel Gunnebo Fichet
- Reprise des données et configurations existantes (utilisateurs, profils d'accès paramétrages) lorsque cela est possible
- Remplacement des équipements identifiés comme obsolètes
- Raccordement des nouveaux matériels
- Essais fonctionnels
- Mise en service
- Assistance au démarrage
- Formation des administrateurs
- Remise du Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE)

2.2 Equipements concernés

Cette liste est donnée à titre indicatif.

Compte tenu de la migration du système de la version **SMI 2.3 SPB** vers la version **4.6** (ou toute version plus récente disponible à la date e remise des offres), certains équipements existants pourront ne pas supporter la mise à jour de leur micrologiciel (firmware).

Le titulaire devra vérifier lors de la visite la compatibilité de l'ensemble des équipements existants avant leur maintien en service.

Afin de garantir le bon déroulement de la migration, le titulaire devra prévoir un stock tampon correspondant à 10 % des équipements remplacés. Ce stock tampon est réputé compris dans le prix global et forfaitaire du marché. Les équipements du stock tampon pourront être utilisés, sur validation préalable du maître d'ouvrage, en fonction des besoins constatés lors de la migration, sans qu'il puisse en résulter de rémunération complémentaire pour le titulaire.

2.2.1 – Site de Paris

Le titulaire devra prévoir notamment :

- Le remplacement de l'ensemble des lecteurs de badges (cf annexe 1)
- Le remplacement si nécessaire des câbles des lecteurs de badges
- La fourniture et l'installation de modules SM400 pour le bâtiment Est 61
- Le remplacement de 7 modules SM101 par des modules SM100+ sur les bâtiments :
 - Est 61
 - Lallemand
 - Perrault Terrasse

2.2.2 – Site de Meudon

Le titulaire devra prévoir notamment :

- Le remplacement de l'ensemble des lecteurs de badges
- Le remplacement de l'ensemble des câbles des lecteurs de badges

- La fourniture et l'installation de modules SM400 pour le bâtiment 15 et les conteneurs ;
- Le remplacement de 10 modules SM101 par des modules SM100+ sur les bâtiments
 - Bâtiment 15
 - Mesocentre
 - Bâtiment 14

2.3 Exigences techniques

Le titulaire devra :

- Installer la version la plus récente du logiciel SMI Server de Gunnebo disponible à la date de remise des offres
- Fournir l'ensemble des licences nécessaires
- Assurer la migration complète des données existantes
- Garantir la compatibilité avec les équipements Gunnebo Fichet conservés
- Conserver les matériels existants dès lors qu'ils sont compatibles et en bon état de fonctionnement
- Justifier techniquement tout remplacement supplémentaire
- Assurer la continuité de fonctionnement pendant les travaux autant que possible
- Fournir les mises à jour et documentations nécessaires.

Le système devra permettre :

- La gestion centralisée des accès
- La gestion des profils utilisateurs
- La gestion des plages horaires
- La consultation des historiques
- La sauvegarde de la base de données
- Une administration sécurisée.

Le titulaire devra réaliser l'ensemble des mises à jour de firmware nécessaires au bon fonctionnement du système. Lorsque certains équipements existants ne permettent pas cette mise à jour en raison de leur ancienneté ou de leur incompatibilité, ils devront être remplacés après validation du maître d'ouvrage.

2.4 Contraintes d'exécution

Les travaux devront être réalisés de manière à limiter l'impact sur le fonctionnement du site.

Le titulaire devra notamment :

- Maintenir les accès sécurisés pendant l'exécution
- Coordonner les interventions avec le maître d'ouvrage
- Limiter les interruptions de service
- Effectuer les essais nécessaires avant chaque remise en exploitation.

2.5 Visite obligatoire

Une visite technique du site est obligatoire avant la remise des offres.

Cette visite permettra aux candidats :

- D'apprécier l'installation existante
- De vérifier les contraintes techniques
- De confirmer les équipements à remplacer
- D'évaluer les interfaces avec les équipements conservés.

Aucune réclamation fondée sur une mauvaise connaissance des lieux ne pourra être acceptée après la remise des offres.

2.6 Formation

Le titulaire assurera une formation destinée aux administrateurs du système comprenant notamment :

- Création et suppression des badges
- Gestion des profils d'accès
- Gestion des utilisateurs
- Consultation des historiques
- Sauvegarde et restauration des données
- Opérations courantes d'administration.

2.7 Documentation

À l'issue des travaux, le titulaire remettra, dans un délai de quinze (15) jours:

- Le Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE)
- Les plans mis à jour
- Les schémas de câblage
- Les notices d'utilisation
- Les licences logicielles
- Les sauvegardes des configurations
- Les fiches techniques des matériels installés.

3 – GARANTIE

Le matériel installé bénéficiera d'une garantie minimale de **36 mois**, pièces, main-d'œuvre et déplacements compris.
Le logiciel devra bénéficier des mises à jour et du support constructeur conformément aux conditions de l'éditeur.

4– DISPOSITIONS PARTICULIERES

Le maître d'ouvrage souhaite privilégier la conservation des équipements Fichet/Gunnebo encore opérationnels.

Le titulaire devra limiter le remplacement des matériels au strict nécessaire et justifier toute modification supplémentaire qui apparaîtrait indispensable à l'issue de la visite technique. Toute prestation complémentaire devra faire l'objet d'une validation préalable du maître d'ouvrage avant sa réalisation.
Le titulaire devra garantir le bon fonctionnement de l'ensemble de l'installation après migration et assurer la compatibilité entre les nouveaux équipements installés et les matériels Fichet/Gunnebo conservés.

5 – PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES (PSE)

5.1 PSE n°1 : Fourniture des équipements nécessaires à la personnalisation graphique des badges

Le candidat devra chiffrer séparément une prestation complémentaire portant sur la fourniture des équipements et licences nécessaires à la personnalisation graphique des badges d'accès.

Cette prestation comprendra notamment :

- La fourniture du logiciel de personnalisation graphique des badges ;
- Les licences d'utilisation correspondantes ;
- La fourniture d'une imprimante à badges compatible avec le système de contrôle d'accès (si nécessaire) ;
- Les consommables de démarrage (ruban d'impression, cartes de nettoyage, etc.) ;
- Les pilotes et logiciels nécessaires au fonctionnement ;
- L'installation et le paramétrage de l'ensemble des équipements ;
- La formation des administrateurs à la création et à la personnalisation graphique des badges.

Le candidat précisera dans son offre :

- Les caractéristiques du matériel proposé ;
- Les fonctionnalités du logiciel ;
- Les types de badges compatibles ;
- Les modalités de mise à jour des licences ;
- Les conditions de garantie

5.2 PSE n°2 : Fourniture d'un stock initial de badge d'accès

Le candidat devra chiffrer séparément la fourniture d'un stock initial de badges compatibles avec le nouveau système de contrôle d'accès.

Cette prestation comprendra notamment :

- La fourniture de 800 badges vierges si compatibles avec le système installé MIFARE DESFIRE (quantité à ajuster selon les besoins du maître d'ouvrage)
- L'encodage des badges, si demandé par le maître d'ouvrage
- La compatibilité avec les lecteurs et le logiciel de gestion installés
- La livraison des badges sur site.

Le candidat précisera dans son offre :

- La technologie des badges proposés
- Leur niveau de sécurité
- Leur capacité mémoire
- Leur durée de vie estimée
- La possibilité de fournir ultérieurement des badges identiques ou compatibles.

5.3 PSE n°3 : Fourniture d'un poste d'administration supplémentaire

Le candidat devra chiffrer séparément la fourniture, l'installation et le paramétrage d'un poste d'administration supplémentaire destiné à l'exploitation du système de contrôle d'accès.

Cette prestation comprendra notamment :

- La fourniture d'une licence d'administration supplémentaire, si celle-ci est requise
- L'installation et le paramétrage du poste d'administration
- La configuration des droits d'accès de l'administrateur

- Les essais de bon fonctionnement
- La mise à jour de la documentation technique.

Le poste d'administration supplémentaire devra permettre l'ensemble des fonctionnalités offertes par le poste principal, notamment :

- La gestion des utilisateurs et des badges
- La création et la modification des profils d'accès
- La consultation et l'export des historiques d'événements
- La gestion des alarmes et des événements
- L'administration complète du système selon les droits attribués.

5.4 PSE n°4 : Sécurisation de la grande lunette bâtiment 9 (Château de Meudon)

Le candidat devra chiffrer séparément une prestation complémentaire portant sur la sécurisation du bâtiment 9 – Château de Meudon par l'installation de nouveaux équipements de contrôle d'accès.

Cette prestation comprendra notamment :

- La fourniture et l'installation de quatre (4) lecteurs de badges neufs, compatibles avec le système de contrôle d'accès Gunnebo Fichet installé dans le cadre du présent marché
- Le raccordement des lecteurs aux équipements de contrôle d'accès
- Les essais de fonctionnement
- La mise en service de l'installation.

Les lecteurs seront installés sur les accès suivants :

- PC Sécurité
- RDC bas Grande Lunette
- 1er étage Grande Lunette
- 2nd étage Grande Lunette

Le titulaire précisera dans son offre :

- Les caractéristiques techniques des lecteurs proposés
- Leur niveau de sécurité et leur compatibilité avec le système installé
- Les éventuels travaux annexes nécessaires (adaptation des supports, câblage, alimentation, etc.)
- Les conditions de garantie.

5.5 PSE n°5 – Création d'un contrôle d'accès pour le local MICADO

Le candidat devra chiffrer séparément une prestation complémentaire portant sur la création d'un système de contrôle d'accès pour le local **MICADO**, compatible avec le système de contrôle d'accès Gunnebo Fichet installé dans le cadre du présent marché.

Cette prestation comprendra notamment :

- La fourniture et l'installation d'un lecteur de badges sur la porte principale d'accès au local MICADO ;
- La fourniture et l'installation de quatre (4) ventouses électromagnétiques assurant le maintien en position verrouillée de quatre portes, sans lecteur de badges
- La fourniture et l'installation des déclencheurs manuels de déverrouillage ainsi que de tout dispositif ou asservissement réglementaire nécessaire
- Le raccordement de l'ensemble des équipements au système de contrôle d'accès
- Les essais de fonctionnement
- La mise en service de l'installation.

Les équipements seront installés sur les accès du local MICADO, comprenant une porte principale équipée d'un lecteur de badges et quatre portes équipées de ventouses électromagnétiques.

Le titulaire précisera dans son offre :

- Les caractéristiques techniques des équipements proposés
- Leur niveau de sécurité et leur compatibilité avec le système installé
- Les éventuels travaux annexes nécessaires (adaptation des supports, câblage, alimentation, interfaces, etc.)
- Les conditions de garantie.

5.6 PSE n°6 – Sécurisation de locaux serveurs – Paris et Meudon

Le candidat devra chiffrer séparément une prestation complémentaire portant sur la sécurisation de locaux supplémentaires par l'installation ou le pré-équipement de dispositifs de contrôle d'accès.

Cette prestation comprendra notamment
:

- Sur le site de Paris – bâtiment A :
 - La sécurisation de l'accès A111 par l'installation d'un équipement de contrôle d'accès compatible avec le système Gunnebo Fichet installé dans le cadre du présent marché.

- Sur le site de Meudon – bâtiment 15 :
 - La sécurisation des locaux 027 et 306 par l'installation d'équipements de contrôle d'accès
 - Le pré-câblage de l'accès à la partie en enfilade de la salle 306, en vue de la mise en place ultérieure d'un équipement de contrôle d'accès.

Pour la salle 306, le titulaire devra tenir compte de la configuration particulière du local. Une seconde pièce est actuellement située en enfilade de la salle 306 et ne dispose pas, à ce jour, de fermeture permettant sa sécurisation.
Le titulaire devra donc prévoir, dans le cadre de cette prestation, le pré-câblage nécessaire à la future installation d'un dispositif de contrôle d'accès sur cette seconde pièce. Cette disposition permettra de limiter les travaux ultérieurs lorsque la fermeture de cette pièce sera réalisée.

Le pré-câblage devra être réalisé de manière à permettre ultérieurement l'installation et le raccordement d'un équipement de contrôle d'accès, sans nécessiter de reprise importante des câblages ou des cheminements existants.

La prestation comprendra notamment :

- La fourniture et l'installation des équipements de contrôle d'accès nécessaires pour les locaux A111, 027 et 306
- Le pré-câblage de l'accès futur de la seconde pièce en enfilade de la salle 306
- Le raccordement des équipements aux installations de contrôle d'accès
- Les alimentations et câblages nécessaires
- Les essais de fonctionnement
- La mise en service des installations.

Chaque prestation supplémentaire éventuelle fera l'objet d'un chiffrage distinct et pourra être retenues ou non par le maître d'ouvrage lors de la notification du marché, sans incidence sur le classement des offres.